**ELECTION DES MEMBRES DU CSE**

**COLLEGE Employés**

*Les missions du bureau de vote : Pour diriger et contrôler le vote, il doit :*

* Examiner les urnes avant le début du scrutin ;
* Contrôler la qualité d'électeur des salariés ;
* Vérifier l'appartenance du salarié au bon collège ;
* Veiller au secret du scrutin ;
* Surveiller la mise des enveloppes dans les urnes ;
* Faire signer la liste électorale à chaque votant ;
* Recevoir les votes par correspondance ;
* Consigner tous les incidents intervenus en cours de scrutin ;
* Remplir les procès-verbaux d’élections ou de carence.

*Le rôle du président :*

Le président du bureau de vote constate publiquement l'heure de clôture du scrutin et que le dépouillement, sous le contrôle des délégués des listes de candidats, est fait par les scrutateurs désignés parmi les électeurs.

### **LISTE DES MEMBRES DU BUREAU DE VOTE**

#### *1er et 2nd tour de scrutin*

**Président :**

**1er Assesseur :**

**2ème Assesseur :**

Le bureau de vote sera ouvert le <<date>> de <<heure de début>> à <<heure de fin>>, à <<adresse>> en salle <<>>.

<<lieu>>, le <<Date>>

<<Nom Prénom>>

**<<Qualité>>**

**ELECTION DES MEMBRES DU CSE**

**COLLEGE Agents de maîtrise**

*Les missions du bureau de vote : Pour diriger et contrôler le vote, il doit :*

* Examiner les urnes avant le début du scrutin ;
* Contrôler la qualité d'électeur des salariés ;
* Vérifier l'appartenance du salarié au bon collège ;
* Veiller au secret du scrutin ;
* Surveiller la mise des enveloppes dans les urnes ;
* Faire signer la liste électorale à chaque votant ;
* Recevoir les votes par correspondance ;
* Consigner tous les incidents intervenus en cours de scrutin ;
* Remplir les procès-verbaux d’élections ou de carence.

*Le rôle du président :*

Le président du bureau de vote constate publiquement l'heure de clôture du scrutin et que le dépouillement, sous le contrôle des délégués des listes de candidats, est fait par les scrutateurs désignés parmi les électeurs.

### **LISTE DES MEMBRES DU BUREAU DE VOTE**

#### *1er et 2nd tour de scrutin*

**Président :**

**1er Assesseur :**

**2ème Assesseur :**

Le bureau de vote sera ouvert le <<date>> de <<heure de début>> à <<heure de fin>>, à <<adresse>> en salle <<>>.

<<lieu>>, le <<Date>>

<<Nom Prénom>>

**<<Qualité>>**

**ELECTION DES MEMBRES DU CSE**

**COLLEGE Cadres**

*Les missions du bureau de vote : Pour diriger et contrôler le vote, il doit :*

* Examiner les urnes avant le début du scrutin ;
* Contrôler la qualité d'électeur des salariés ;
* Vérifier l'appartenance du salarié au bon collège ;
* Veiller au secret du scrutin ;
* Surveiller la mise des enveloppes dans les urnes ;
* Faire signer la liste électorale à chaque votant ;
* Recevoir les votes par correspondance ;
* Consigner tous les incidents intervenus en cours de scrutin ;
* Remplir les procès-verbaux d’élections ou de carence.

*Le rôle du président :*

Le président du bureau de vote constate publiquement l'heure de clôture du scrutin et que le dépouillement, sous le contrôle des délégués des listes de candidats, est fait par les scrutateurs désignés parmi les électeurs.

### **LISTE DES MEMBRES DU BUREAU DE VOTE**

#### *1er et 2nd tour de scrutin*

**Président :**

**1er Assesseur :**

**2ème Assesseur :**

Le bureau de vote sera ouvert le <<date>> de <<heure de début>> à <<heure de fin>>, à <<adresse>> en salle <<>>.

<<lieu>>, le <<Date>>

<<Nom Prénom>>

**<<Qualité>>**